
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 6 novembre 2019 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. François William Croteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Isabelle Gauthier, Chef de division par intérim - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE19 1673

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 novembre 2019, en y retirant l'article 20.012.

Adopté à l'unanimité.

CE19 1674

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE19 1675

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE19 1676

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE19 1677

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure deux ententes-cadres avec la firme Bibliotheca Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, d'une durée de 5 ans, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, l'installation et la maintenance de solutions RFID pour le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17797;

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Bibliotheca Canada inc.	Lot 1 - Portiques de sécurité RFID	121 153,76 \$
Bibliotheca Canada inc.	Lot 2 - Systèmes de retour libre-service avec ou sans tri automatisé RFID	3 014 903,19 \$

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1197655006

CE19 1678

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les contrats pour la fourniture de services de numérisation des archives au Service du greffe, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17422;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant total des lots (taxes incluses)</u>
Services informatiques Trigonix inc.	Lots 1 et 2	187 580,56 \$
Groupe Tact inc.	Lots 3, 4 et 5	543 493,50 \$

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1198057002

CE19 1679

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réfection des structures de régulation Alepin, phase 3, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 137 102,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP19066-167767-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 227 420,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 25 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1193438026

CE19 1680

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau principales, secondaires et d'égout, sur la rue Sherbrooke Est à l'intersection de la rue de Champlain et de l'avenue Émile-Duployé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 254 222,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10 330;
- 2- d'autoriser une dépense de 638 133,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 297 795,55 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1198510001

CE19 1681

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 104 037 \$, taxes incluses, pour obtenir les services professionnels requis en actuariat conseil, volet régime de retraite, afin d'accompagner la Ville dans l'exécution de ses mandats, dans le cadre du contrat accordé à la firme Mercer (Canada) limitée (CG14 0521), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 192 515 \$ à 1 296 552 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention de prolongation à cet effet;
- 3- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de prolongation à cet effet;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1190314002

CE19 1682

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe ABS inc. pour la caractérisation des sols, dans le cadre de projets de construction ou de modifications du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM);

- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 273 949,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1702 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1190649012

CE19 1683

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente sur l'accès au système d'agrégation et de dissémination national d'alertes de Pelmorex Communications Inc. (Pelmorex) entre la Ville de Montréal et la ministre de la sécurité publique.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1194375029

CE19 1684

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Ministre de la Famille portant sur la communication de renseignements personnels relatifs aux responsables d'un service de garde en milieu familial.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1191319001

CE19 1685

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Subitha Sivanantham, un terrain vacant ayant front sur le chemin de la Rive-Boisée, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 843 307 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1185840013

CE19 1686

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, le bâtiment situé au 201, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 1 122,5 mètres carrés ainsi que des locaux additionnels situés au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 581 mètres carrés, pour une période de huit mois, soit du 1^{er} mai 2019 au 31 décembre 2019, moyennant un loyer symbolique de 100 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1195941008

CE19 1687

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue des Schreter Entreprises inc., à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie dans le cadre du projet d'aménagement de l'Esplanade Clark, un terrain d'une superficie de 645 mètres carrés, situé à l'angle nord-est des boulevards De Maisonneuve Est et Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de huit mois, à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 août 2020, constitué d'une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 101 637,90 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1190515012

CE19 1688

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$, pour l'année 2019, à Entre-Maisons Ahuntsic pour la réalisation du projet Studio 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1198444004

CE19 1689

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 \$ à la Fondation de l'Entrepreneurship pour l'organisation et la gestion du Rendez-vous Réseau M 2019;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1196352005

CE19 1690

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien technique estimé à 25 000 \$ à l'Université du Québec à Montréal afin de contribuer au programme de recherche sur la cartographie du socle rocheux à Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique, sur une période de cinq ans, se terminant au plus tard le 2 juillet 2024.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1193855002

CE19 1691

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 360 497 \$, pour l'année 2019, aux huit organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour la Politique de l'enfant 2019-2020;

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Carrefour action municipale et familles	« Municipalité amie des enfants et journée internationale pour les droits de l'enfant »	3 450 \$
Centre de ressources de la troisième avenue	« Jeunes leaders en action »	13 831 \$
Société de développement communautaire de Montréal (SODECM), faisant aussi affaire sous Centre d'écologie urbaine de Montréal	« Leveling the Playing Field »	25 000 \$
Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique, faisant aussi affaire sous CESAM	« Projet Activ'toi »	26 000 \$
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	« Rendez-vous et États généraux montréalais de la petite enfance »	50 000 \$
Je Passe Partout services de soutien scolaire et d'intervention familiale	« Des ateliers de soutien scolaire afin de favoriser la réussite éducative de jeunes en difficulté »	22 998 \$
L'Anonyme U.I.M.	« L'égalité à raconter »	135 096 \$
Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal (R.O.C.F.M.)	« On se calme! »	84 122 \$

- 2 - d'approuver les huit projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 4 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 426 895 \$, pour l'année 2019, aux deux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour la Politique de l'enfant 2019-2020;

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal inc.	« Campagne contre le harcèlement de rue envers les femmes et les adolescentes à Montréal »	193 060 \$
Dépôt alimentaire NDG	« Expansion régionale des ateliers Boîte à Lunch »	233 835 \$

- 5 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 6 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE19 1692

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 49 800 \$ à la Société de développement commercial Destination Centre-Ville en appui à la mise en place de projets mobilisateurs dans le cadre du chantier Sainte-Catherine;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1197796010

CE19 1693

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'avenant no 1 prolongeant la convention de soutien financier intervenue entre la Ville et l'Université Concordia (CE18 1492) pour concevoir et lancer la deuxième phase du programme « CHNGR » de sensibilisation à l'économie sociale.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1197896005

CE19 1694

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'avenant à la convention de contribution financière à PME MTL Centre-Ouest (CE18 0661) relatif à la tenue d'un concours en entrepreneuriat pour le secteur « boulevard Gouin Ouest », dans le cadre du PR@M-Artère en chantier, afin de reporter son échéance au 31 décembre 2020;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer le projet d'avenant pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1191179012

CE19 1695

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de prolongation de la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'École de cirque de Verdun (CE17 1225) pour l'acquisition d'équipements spécialisés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2016-2017) - Programme d'aide d'urgence, achat d'équipements spécialisés
- 2 - et de verser le montant résiduel de la contribution, soit 71 039 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1198080002

CE19 1696

Attendu que la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'attester que la Ville de Montréal :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elles soient de nature contractuelle, délictuelle ou autres, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- assume tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1197814002

CE19 1697

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

que la Ville de Montréal :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 jointe au dossier décisionnel et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1197814001

CE19 1698

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'abroger la résolution CM19 0206 adoptée au conseil municipal du 26 février 2019;
- 2 - d'approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1191179015

CE19 1699

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser le renouvellement, auprès du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour une période de 3 ans, du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal, pour la somme de 114 \$;
- 2 - de désigner le directeur du Bureau de la transition écologique et de la résilience à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document nécessaire au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur les pesticides*;
- 3 - d'autoriser le paiement du permis qui arrive à échéance le 31 janvier 2020 au Ministre des finances du Québec au montant de 114 \$;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1196032001

CE19 1700

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de désigner au Conseil jeunesse de Montréal, les personnes suivantes :
 - Mme Alice Miquet, à titre de présidente, pour un second mandat d'un an, soit de janvier à décembre 2020;
 - M. Yazid Djenadi, à titre de vice-président, pour un premier mandat d'un an, soit de janvier à décembre 2020;
 - Mme Audrey-Frédérique Lavoie, à titre de vice-présidente, pour un premier mandat d'un an, soit de janvier à décembre 2020;
 - Mme Shophika Suntharesasarma, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en novembre 2022, en remplacement de Mme Kathryn Verville-Provencher;
 - M. Philippe Marceau-Loranger, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2022, en remplacement de M. Rami Habib;
- 2 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1197181005

CE19 1701

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu de 50 000 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation des projets soumis à l'intérieur de la proposition gagnante de la Ville de Montréal, dans le cadre de la compétition pancanadienne des villes intelligentes du Canada, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

30.006 1195890005

CE19 1702

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser des virements budgétaires totalisant la somme de 3 925 000 \$ en provenance du budget alloué au Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs vers le budget alloué au PR@M-Commerce pour un montant de 2 015 000 \$ ainsi que vers le budget alloué au PR@M-Artère en chantier pour un montant de 1 910 000 \$, pour l'exercice financier 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1191179009

CE19 1703

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 645,24 \$ relative au déplacement de Mme Rosannie Filato, membre du comité exécutif, les 6 et 7 novembre 2019, à Québec, afin de prendre part au *Forum municipal inondations : Repensons notre territoire*;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1194310007

CE19 1704

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme visant la réalisation d'initiatives zéro déchet » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1191179013

CE19 1705

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-177-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-177 autorisant un emprunt de 364 895 090 \$ pour financer le projet « Prolongement de la Ligne bleue », afin de modifier les objets et le libellé du Règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 829 302 411 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1190854002

CE19 1706

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 1001-4 modifiant le Règlement de zonage 1001-2, et le Règlement 1003-3 modifiant le Règlement de construction 1003 de la Ville de Hampstead, adoptés le 1^{er} avril 2019 par le conseil municipal de Hampstead, ceux-ci étant conformes aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Hampstead.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1191013001

CE19 1707

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 21 du Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel afin de modifier les exigences relatives aux études de caractérisation à fournir.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1191179018

CE19 1708

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relative à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1191179014

CE19 1709

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente no 48 intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers - section locale 125) couvrant la période du 25 juillet 2018 au 31 août 2019, ainsi que la lettre d'entente à être intégrée à la convention collective, couvrant la période à partir du 1^{er} septembre 2019 visant la rémunération des activités de la procédure de décontamination d'une exposition lors d'un incendie dans certaines circonstances;
- 2- d'autoriser les personnes mentionnées dans lesdites ententes à signer ces dernières pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1197839002

CE19 1710

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport annuel d'activités 2018 du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 21 du *Règlement sur le Comité Jacques-Viger* (12-022).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1190132006

CE19 1711

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Se loger à Montréal : avis sur les discriminations des femmes en situation de handicap dans le logement » accompagné des recommandations émises à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1197721005

Levée de la séance à 9 h 04

70.001

Les résolutions CE19 1673 à CE19 1711 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville